B10 du 15/10/99

4B
Société Anonyme
au capital de 250.000 francs
Siège social : Route de Toulouse
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
R.C.S. : TOULOUSE B 393 578 422

94 B 133

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf ,
et le 10 septembre , à 8 heures 30 ,

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-François BRULIERE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Serge BRULIERE et Monsieur Rémi BRULIERE représentant **la société MAILHEAUX**, présents et acceptants sont appelés comme scrutateurs.

Madame Agnès BRULIERE est choisie comme secrétaire.

Monsieur Marc ANGLES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est absent .

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- la copie des lettres de convocation,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président déclare que, le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du commissaire aux comptes titulaire et suppléant ,
- Pouvoirs à donner

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Mr Philippe DARRE, 6 avenue de Fronton à 31200 TOULOUSE en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Mr Marc ANGLES , démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer et Mr Thierry NOËL, 4, allées des Charmilles à 31780 CASTELGINEST, en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de KPMG FIDUCIAIRE DE France , démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir les formalités légales .

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 9 heures .

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Le scrutateur